



## **Déclaration commune de l'ARE et la FREREF concernant la mise en œuvre des programmes européens 2014-2020 portant sur les enjeux de l'éducation et de la formation tout au long de la vie**

Dans les conditions économiques et sociales actuelles, caractérisées par le niveau élevé de chômage, l'importance des sorties sans qualification des jeunes, la précarisation des emplois, la priorité doit être donnée à l'intégration et à l'inclusion professionnelle. Nous nous félicitons donc que le FSE puisse désormais financer des projets portant sur l'entrée, le maintien et le retour à l'emploi.

Des projets pour des jeunes en situation précaire, des femmes sorties du marché du travail, des adultes en situation de transition (ni en emploi, ni en formation) pourront ainsi être engagés. Cela suppose cependant que des alliances associent les parties prenantes de ces situations ; que les Régions jouent pleinement leur rôle pour articuler développement de l'emploi, développement économique, développement social, formation et aménagement du territoire ; que la mise en œuvre des projets et de leur financement ne soient pas entravés par une réglementation qui doit être simplifiée pour prendre en compte ces situations.

A l'heure de la finalisation du processus décisionnel européen portant notamment sur les règlements ERASMUS+, Horizon 2020 et les Fonds structurels (et plus particulièrement le Fonds Social Européen et les programmes de coopération territoriale européenne), et dans le prolongement des positions qui ont été exprimées :

- Par la «déclaration de Barcelone»<sup>1</sup> qui préconisait une plus grande mobilité européenne des apprentis et des jeunes en formation professionnelle,
- Par la position commune des membres de la FREREF<sup>2</sup> sur Erasmus+ , qui préconisait l'accès de tous à l'apprendre tout au long de la vie et la prise en compte de toutes les formes de l'apprendre (formelle, non-formelle et informelle) et qui s'inquiétait de la non-prise en compte par ce programme de la mobilité des demandeurs d'emploi,

L'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) et la Fondation Européenne pour la Recherche en Education et Formation (FREREF) estiment qu'il demeure des points de vigilance à prendre en compte dans la mise en œuvre concrète de ces programmes sur les territoires européens.

Nous constatons en effet une approche très différenciée entre les différents programmes européens participants de l'éducation et la formation tout au long de la vie des citoyens européens, ce qui rend peu lisible sur le terrain la cohérence initialement recherchée.

A cet effet il nous semble primordial :

- D'assurer une **coordination accrue** entre les dispositifs financiers européens en favorisant notamment le rapprochement effectif et opérationnel des agences et autorités de gestion dans l'animation et l'accompagnement des programmes à quelque niveau de mise en œuvre que ce soit et qui plus est, en lien avec les **autorités régionales compétentes**. Les régions doivent être associées de très près à la mise en œuvre du FSE, surtout quand elles gèrent déjà le FEDER et

---

<sup>1</sup> « Déclaration de Barcelone sur la mobilité européenne dans la formation professionnelle », Generalitat de Catalunya, FREREF et 20 Régions et institutions européennes, 27 mai 2009 ([www.freref.eu](http://www.freref.eu))

<sup>2</sup> « Position de la FREREF et des Régions membres sur le programme ERASMUS pour tous », juin 2012 ([www.freref.eu](http://www.freref.eu))

sont donc les mieux placées pour assurer les synergies entre les fonds, mais également du fait de leurs compétences souvent importantes en matière de formation et de jeunesse.

- De saisir toutes les opportunités visant à **simplifier la mise en œuvre des projets** et d'appliquer les procédures administratives et financières les moins contraignantes en tenant compte des seules réglementations européennes en la matière. L'ajout de règles nationales plus contraignantes concourt à désorganiser les partenariats les plus efficaces et à rendre improbable le développement de projets de mobilités ambitieux. La généralisation des forfaits à la place des frais réels serait par exemple un signal très positif en direction des porteurs de projets.
- De veiller à la prise en compte systématique dans les dispositifs de mobilité des publics ayant le moins d'opportunités ou en souffrance. Pour cela, une attention particulière doit être portée à **l'inclusion de la mobilité des demandeurs d'emplois** dans tous les Programmes Opérationnels FSE nationaux ou régionaux, étant entendu que le programme ERASMUS+ ne prendra en compte que la mobilité des demandeurs d'emplois diplômés depuis moins d'un an. A cet égard, les rencontres bilatérales en cours entre la Commission européenne (DG Regio et DG Emploi) d'une part et les autorités de gestion en charge des fonds structurels d'autre part doivent à notre sens être le lieu privilégié de cette forte incitation.
- De démontrer aux opérateurs ultimes les synergies qui existent entre les différents dispositifs européens de mobilité (Eurosnergie). Pour cela, il faut développer des actions de communication, d'information et d'accompagnement qui vont au-delà d'une approche par programme, et proposent une réelle approche par public et ou par thématique. A titre d'illustration, il serait pertinent de coordonner des actions de communication et d'information sur l'ensemble des programmes européens pouvant bénéficier à la jeunesse européenne quels que soient son statut, son niveau de qualification, la nature de son projet. L'ARE et la FREREF, ainsi que leurs membres, ont déjà réalisé et lancé plusieurs pistes d'actions, dans le cadre du projet « Eurosnergies », du rapport « Reichardt » sur l'Information et accès aux financements européens, mais aussi par l'organisation de sessions d'informations thématiques allant dans ce sens.
- De **soutenir l'ingénierie de projets au plus près des opérateurs de projets et d'encourager dès lors la structuration régionale, interrégionale et européenne de schémas opérationnels de la mobilité**. Il s'agira notamment, en lien avec les Agences et Autorités de gestion, de permettre l'accompagnement des dispositifs au niveau local et régional, afin d'optimiser l'émergence de projets individuels et collectifs. Cette mise en œuvre partagée assurera une cohérence entre les dispositifs financiers divers et variés européens et la réalité des besoins des territoires. A cet égard, si nous saluons la réalité forte des fonds dédiés au financement de la mobilité individuelle ou collective en tant que telle, nous ne pouvons que regretter l'absence quasi-systématique de soutiens financiers européens dédiés à l'animation et l'accompagnement des projets européens de mobilité ou de partenariat sur les territoires. Nous demandons donc aux Etats membres de consacrer une partie de l'assistance technique qui leur est allouée pour le FSE à cet accompagnement sur le terrain.
- Enfin, de faire en sorte que l'article 87-3-D du règlement portant sur les fonds structurels puisse offrir aux régions la flexibilité nécessaire au développement de projets de coopération ne pouvant élargir à aucun autre dispositif européen de coopération (ERASMUS+, INTERREG...). Cet article continue de faire l'objet d'une méconnaissance significative de la part des décideurs régionaux et nationaux. Il est donc crucial de mettre en œuvre une vraie communication sur le potentiel de ce dispositif en tant qu'instrument de coopération territoriale, afin de s'assurer que des mesures en ce sens soient ajoutées aux programmes opérationnels.

Nous appelons donc :

- La Commission européenne à rappeler ces points aux Etats membres lors des négociations bilatérales sur les contrats de partenariats.
- A ce que ces points soient pris en compte dans les textes d'application et par les autorités nationales lors de la mise en œuvre du FSE.

Enfin, l'ARE et la FREREF s'engagent à soutenir les actions de communication, d'information et d'accompagnement qu'elles recommandent par le biais d'activités ciblées à l'attention de leurs membres et d'un public plus large.

16 décembre 2013



**[www.freref.eu](http://www.freref.eu)**

Administration Déléguée  
Immeuble Eolis  
8 rue Paul Montrochet – F – 69002 LYON  
Tel. +33 4 26 73 65 01  
E-mail : [freref@freref.rhonealpes.fr](mailto:freref@freref.rhonealpes.fr)



**[www.aer.eu](http://www.aer.eu)**

6 Rue Oberlin - F-67000 STRASBOURG  
Tel.: +33 3 88 22 07 07  
Fax : +33 3 88 75 67 19  
E-mail : [secretariat@aer.eu](mailto:secretariat@aer.eu)

210 Avenue Louise - B-1050 BRUXELLES  
Tel./Fax : +32 2 880 95 60  
E-mail : [aer.brussels@aer.eu](mailto:aer.brussels@aer.eu)